

a**little**Market.com et le **C.A.E.O**  
présentent

# Les Journées du Fait Main

*Le week-end  
dédié à la  
création*

17 et 18 mai 2014

Ateliers

Démos

Expo-ventes

**PARTOUT  
EN FRANCE**

MODE - BIJOUX - ACCESSOIRES - DÉCO

Cour de l'école primaire, Groupe scolaire des  
Ovides, 12 rue des Ovides, 42100 St-Etienne

De **9h** à **18h**

# Qui est le C.A.E.O ?

## Les 2 missions de notre association :

Aider financièrement ou non les enseignants dans leurs projets éducatifs.

Animer une communauté aux Ovides entre les élèves, leurs parents et l'ensemble des personnes travaillant à l'école.

## Le C.A.E.O en 4 chiffres :

**1995** : création de l'association du **C**omité d'**A**nimation des **E**coles des **O**vides.

**12** Mamans bénévoles pour réaliser nos projets ...

**363** élèves + leurs parents

+ Tous ceux qui travaillent dans le groupe scolaire des Ovides pour les enfants

*1<sup>er</sup> marché des créateurs* ce samedi 17 mai 2014 avec

*Vous...*

*Dossier d'inscription au Marché des Créateurs  
samedi 17 mai 2014*

*Groupe scolaire des Ovides, Montplaisir, St-Etienne  
Organisé par le CAEO*

**Pièces à fournir pour les exposants :**

Photocopie carte d'identité

Attestation assurance RC (Responsabilité Civile)

**Attention à retourner par retour de courrier à l'adresse suivante :**

Marché des créateurs, Anne-Sophie Granjon, 15 rue Fleury Richarme prolongée, 42100 St-Etienne

Nom ou raison sociale : .....

Enseigne commerciale ou marque : .....

Adresse :

.....  
.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tel fixe : ..... Tel portable : .....

e-mail : .....@.....

Site internet : .....

N°SIRET : .....

N°police et adresse assurance : .....

DESCRIPTION	TARIF EUROS TTC	QUANTITE	TOTAL TTC
Stand 2,5m <sup>2</sup>	10€		
Stand 4m <sup>2</sup>	14€		
Location grille d'exposition	3€		
TOTAL			

**Descriptif de vos créations**

.....  
.....  
.....  
.....

Nous vous rappelons que ce dossier signé tient valeur de contrat ; tout manquement entrainera des poursuites logiques.

J'accepte les conditions énoncés et le règlement du Marché des créateurs du CAEO.

**Signature de l'exposant** (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

# *Règlement du Marché des Créateurs*

## *samedi 17 mai 2014*

Le Marché des Créateurs, organisé par le Comité d'Animation des Ecoles des Ovides (C.A.E.O) aura lieu le samedi 17 mai de 9h à 18h30 (ouverture au public). L'ouverture aux exposants sera de 7h à 19h.

Les demandes de réservation devront être adressées à :

### **Marché des créateurs, chez Mme Anne-Sophie Granjon**

15 rue Fleury Richarme prolongée  
42100 St-Etienne

Le CAEO se prononcera sur l'admission du postulant. Il pourra refuser toute candidature sans être tenue d'en donner les motifs.

Le CAEO rappelle qu'il ne pourra être tenu responsable des détériorations, des vols, des intempéries et de leurs conséquences.

Le CAEO rejette d'office la candidature de tout organisme politique ou para politique et donne la préférence aux créateurs « occasionnels » et aux auto-entrepreneurs.

### MODALITES D'INSCRIPTION :

Il y a deux façons de s'inscrire au marché des créateurs :

- soit en venant à la permanence du **vendredi 21 mars de 16h à 18h** qui se tiendra dans le hall de l'école élémentaire des Ovides.

-soit après le vendredi 21 mars en nous contactant à l'adresse mail : [anne-sophie.granjon@laposte.net](mailto:anne-sophie.granjon@laposte.net). Nous vous renverrons un dossier d'inscription qui devra être renvoyé complet sous 7 jours après envoi de l'email sinon votre place ne sera pas conservée à l'adresse postale suivante : Marché des créateurs, Anne-Sophie Granjon, 15 rue Fleury Richarme prolongée, 42100 St-Etienne.

Une liste d'attente est possible, nous vous préviendrons le plus rapidement possible des modifications qui vous concerneraient.

L'admission ne sera valable et définitive qu'après prise de connaissance du dossier d'inscription complet et encaissement du chèque de réservation.

### HORAIRES :

Manifestation ouverte au public : de 9h à 18h30

Tous les exposants sont tenus d'être présents sur leur stand durant ces horaires le samedi 17 mai. Il ne sera pas admis de stands fermés pendant les horaires d'ouverture au public. En outre, les conditions atmosphériques ou toute animation pourront amener le CAEO à modifier les heures d'ouverture et de fermeture. La décision sera portée à la connaissance de tous par tous les moyens utiles.

Durant la manifestation, le ravitaillement des stands se fera **avant 8h45**, de manière à ne pas avoir de véhicules stationnés devant le lieu de la manifestation. Le stationnement des véhicules après l'ouverture du marché des créateurs se fera Rue des Ovides.

### STATIONNEMENT DES EXPOSANTS :

Avant la manifestation, les exposants ravitailleront leurs stands à partir des places de parking situées devant les bâtiments de l'école élémentaire des Ovides (n°12). A partir de 8h45, les exposants devront stationner plus loin dans la rue (à partir du n°21 de la rue des Ovides) pour offrir aux visiteurs un accès facilité au marché des créateurs.

### LOCATION DES STANDS :

La location s'entend par espace démarqué vide. Toute sous-location du stand est formellement interdite sous peine d'exclusion immédiate de l'exposant y ayant dérogé.

Les stands seront mis à **disposition des exposants** le samedi 17 mai à **7h**, et devront être débarrassés de tout produit, poubelle et autres le samedi 17 mai à **19h30**.

Le CAEO pourra mettre à disposition des exposants des grilles d'exposition au tarif de 5€ dans la limite des stocks disponibles.

Le C.A.E.O. ne fournira pas d'électricité pour alimenter les stands.

**ANNULATION- DESISTEMENT :**

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempéries (un report sera éventuellement envisagé).

Afin de ne pas mettre en péril l'organisation de la manifestation, nous ne pourrions accepter de désistement après le **samedi 10 mai 2014**. Passée cette date, aucun remboursement ne sera fait, les sommes engagées seront donc perdues. Les demandes de désistement devront être adressées par courrier.

**AFFICHAGE DES PRIX :**

Les exposants s'engagent à respecter la réglementation en vigueur en ce qui concerne les prix et qualité. Ils devront en particulier respecter strictement les règles concernant l'affichage des prix et plus généralement celles concernant l'information de la clientèle.

**ASSURANCE :**

L'association ne peut souscrire une assurance pour le compte des exposants. Par ailleurs, chaque exposant voudra bien faire son affaire personnelle de sa couverture (obligatoire), et en justifier par le retour de la fiche correspondante.

**SURVEILLANCE :**

Le CAEO n'assurera pas de service de surveillance avant, pendant, après l'ouverture du marché des créateurs au public.

Il est formellement interdit :

De masquer ou rendre difficile l'accès aux extincteurs et tout autre matériel de prévention et de lutte contre les incendies. De se brancher sur les lignes d'électricité ou de téléphone pendant le marché des créateurs.

Tout manquement au présent règlement entrainera l'exclusion immédiate de l'exposant et pourra éventuellement être assortie d'une interdiction de participer à une ou plusieurs manifestations postérieures.

Le CAEO se réserve le droit de modifier le présent règlement ainsi que le plan du site, dans l'intérêt général, chaque fois qu'elle le jugera utile. Sauf dans les cas prévus ou le CAEO se prononce souverainement, toutes contestations pouvant s'élever entre les exposants, visiteurs et tiers et le CAEO seront soumises aux Tribunaux de St-Etienne, seuls compétents.

**Date et signature de l'exposant :**